

COMMUNE DE MARVAL
(Haute-Vienne)

Procès-verbal du Conseil Municipal
Du 24 avril 2026

Ouverture de la séance à 20h

Présents :

M. de Solms Régis, Mme Laurent Anne-Louise, M. Fauriot Jacques, Mme Leger Edith, M. Ferland Pierre, Mme Precigout Vicky, M. Coussy Adrien, Mme Audibert Fabienne, M. Nyland Kévin, M. Dominique Bertrand.

Mme Linet Marie n'était pas présente mais a donné pouvoir à M. Dominique Bertrand.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation des derniers procès-verbaux
- Approbation des comptes financiers uniques (CFU) - Exercice 2025 : budget communal et budget assainissement
- Décisions sur les affectations des résultats
- Vote des taux de fiscalité directe locale
- Présentation et vote des budgets primitifs 2026 (communal et assainissement)
- Désignation des élus (un titulaire et un suppléant) pour siéger à la Caisse des Écoles
- Désignation des élus (un titulaire et un suppléant) pour siéger au Syndicat de transport scolaire
- Création de deux postes d'adjoint administratif principal de 2eme classe : un à temps complet et un à temps non complet
- Renouvellement 2ème tranche - GRVC 2025
- Fixation du montant des loyers du logement communal situé 15 Milhaguet et du local communal situé 106 Le Bourg
- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance :

Mme Precigout Vicky est désignée secrétaire de séance.
Elle est la rédactrice de ce procès-verbal.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

M. Dominique Bertrand prend la parole et exprime « je souhaiterais faire modifier la phrase que 100€ suffirait pour le maire délégué car beaucoup de personnes pense que je ne voulais pas de maire délégué. ». Suivant l'enregistrement du Conseil Municipal du 30 mars 2026, M Dominique Bertrand déclare : « Vu que vous n'en vouliez pas de Maire Délégué, au départ, vous vouliez le supprimer, 100 euros ça suffit ! ». Mme Léger Edith veut elle aussi modifier le procès-verbal car elle estime que toutes les paroles qu'elle avait dites n'ont pas été écrites. M. Coussy Adrien répond que cela n'est pas facile de tout entendre et tout écrire et qu'il s'en excuse. Dans ce même enregistrement, Mme Léger déclare : « Je ne suis pas d'accord avec ce qui a été fait, ce n'est pas ce qui avait été mené dans la campagne qu'on avait fait. Je ne suis pas d'accord ».

A la suite de cet échange, le procès-verbal est approuvé à 8 voix pour et 3 contre.

Approbation des comptes financiers uniques (CFU) - Exercice 2025 : budget communal et budget assainissement

Budget Communal : Le CFU est un document unique fusionnant le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. C'est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la procédure du CFU. Le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil Municipal examine et débat du CFU et désigne Monsieur Jacques FAURIOT pour présider la séance.

Budget Annexe Assainissement : Le CFU est un document unique fusionnant le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. C'est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la procédure du CFU. Monsieur Jacques FAURIOT préside la séance.

Le CFU du Budget annexe Assainissement fait ressortir les résultats suivants :

	FONCTIONNE- MENT	INVESTISSE- MENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	+ 9 330.20 €	+15 742.00 €	+ 25 072.20 €
DEPENSES	+ 48 129.86 €	+9 090.00 €	+ 57 219.86 €
Résultat de l'exercice	-38 799.66 €	+6 652.00 €	-32 147.66 €
Résultat antérieur re- porté	+ 129 138.12 €	+54 309.39 €	+ 183 447.51 €
Résultat de clôture	+ 90 338.46 €	+60 961.39 €	+ 151 299.85 €

Après avoir entendu ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 voix), approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe assainissement.

Décisions sur les affectations des résultats

Après avoir entendu le CFU 2025 du Budget Communal ;

- le résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025 de 1 133 010.05 €

- le résultat d'investissement au 31/12/2025 de – 100 323.52 €

la section d'investissement présente un besoin de financement de 100 323.52€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reprendre les résultats de la façon suivante :

- 100 323.53 € affectés à la section d'investissement (1068)
- 1 032 686.53 € repris en section de fonctionnement (002 recettes)
- 6 681.15 € repris en section d'investissement (001 dépenses).

Après avoir entendu le CFU 2025 du Budget Annexe Assainissement ;

- le résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025 de 90 338.46 €

- le résultat d'investissement au 31/12/2025 de 60 961.39 €

la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reprendre les résultats de la façon suivante :

90 338.46 € repris en section de fonctionnement (002 recettes)

60 961.39 € repris en section d'investissement (001 dépenses).

Vote pour l'unanimité pour les affectations des résultats du budget communal et d'assainissement.

Vote des taux de fiscalité directe locale

La taxe de fiscalité foncier bâti s'élève à 34,11%.

La taxe de fiscalité foncier non bâti s'élève à 84,16%.

La taxe d'habitation s'élève à 11,50%.

Vote à l'unanimité.

Présentation et vote des budgets primitifs 2026 (communal et assainissement)

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que le budget communal est voté en nomenclature M 57 et précise qu'un nouveau dispositif est introduit afin de remplacer les dépenses imprévues en section de fonctionnement et en section d'investissement. Ce nouveau dispositif porte sur la fongibilité des crédits. Il permet à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2026.

Le budget total 2026 s'équilibre comme suit :

- Section fonctionnement : 1 057 041.00 €
- Section investissement : 777 213.15 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter l'ensemble du budget 2026, comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 507 041.00 €	1 507 041.00 €
INVESTISSEMENT	777 213.15 €	777 213.15 €
TOTAL	2 284 254.15 €	2 284 254.15 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à la somme de 666 471.62 €.

L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à la somme de 1 133 010.05 €.

Le déficit d'investissement reporté s'élève à la somme de 100 323.52 €.

Le montant de l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » s'élève à la somme de 100 323.53 € (besoin de financement) ;

Le budget 2026 est voté au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour le budget annexe d'assainissement 2026.

Le budget primitif du budget annexe assainissement 2026 s'équilibre comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	113 368.62 €	113 368.62 €
INVESTISSEMENT	138 089.01 €	138 089.01 €
TOTAL	251 457.63 €	251 457.63 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à la somme de 64 829.89 €.

L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à la somme de 90 338.46 €.

L'excédent d'investissement reporté s'élève à la somme de 60 961.39 €.

Le budget 2026 est voté au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement ;

Tous les chapitres ont été approuvés par le conseil municipal à l'unanimité.

Désignation des élus (un titulaire et un suppléant) pour siéger à la Caisse des Écoles

M. Coussy Adrien se porte volontaire et devient délégué titulaire.

M. Nyland Kévin se porte aussi volontaire et devient délégué suppléant.

Désignation des élus (un titulaire et un suppléant) pour siéger au Syndicat de transport scolaire

M. Coussy Adrien et M. Nyland Kévin décide d'inverser les rôles et donc Kévin Nyland devient délégué titulaire et Adrien Coussy quant à lui devient délégué suppléant.

Création de deux postes d'adjoint administratif principal de 2eme classe : un à temps complet et un à temps non complet

Vu l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, disposant que les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des missions de gestion du secrétariat général,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet ainsi que la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps non complet.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

La création des 2 postes a été approuvée par le conseil Municipal à l'unanimité.

Renouvellement 2ème tranche - GRVC 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi du renouvellement 2^{ème} tranche des travaux de grosses réparations de voirie communale – programme 2025. Les voies concernées sont la route de La Molle et le village de Loubeyrat. Une première tranche de subvention a été accordée sur 50% de 15 000,00 € soit 7500,00 €. Il est possible de demander une deuxième tranche sur 11 200,00 € soit une subvention de 5600,00 € qui représente également, 50% de 11 200,00 €.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la deuxième tranche des travaux de grosses réparations de voirie communale et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Vote à l'unanimité

Fixation du montant des loyers du logement communal situé 15 Milhaguet et du local communal situé 106 Le Bourg

M. de Solms propose un tarif de loyer pour le logement situé 15 à Milhaguet de 374,40 €/mois.

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

Pour le logement 106 le Bourg M. le Maire propose un loyer de 100€/mois.

Vote pour 10, une abstention.

Questions diverses :

M Dominique Bertrand parle du dépôt de bois à La Lisonne : l'entreprise qui a fait l'abattage aurait dû faire une demande à la mairie pour faire ce dépôt de bois. C'est comme au Courtieux où le dépôt de bois avait été interdit et il y a un dépôt sur la route que l'entreprise est en train d'enlever. La route va être dans quel état après ? Régis de Solms répond qu'à la fin du chantier on va aller voir avec eux. Dominique Bertrand confirme qu'on leur a interdit et qu'ils auraient pu le sortir sur la route départementale. Jacques Fauriot dit que s'il y a un problème sur la route ils la referont. Régis de Solms dit que les travaux seront surveillés et que l'entreprise réparera les dégâts. Il y a eu une erreur et c'est corrigé et rentré dans l'ordre.

M. Dominique Bertrand demande si la manifestation du 6 juin est toujours prévue. Régis de Solms dit que cette manifestation se fera puisque qu'une convention avait été signée, c'est en discussion avec le responsable pour la bonne organisation. Jacques Fauriot précise que pour la manifestation de Nuit des Flammes la convention avait été modifiée. La Sous-Préfecture a été informée du bon fonctionnement de cette manifestation.

M. Dominique Bertrand demande si un nouveau cantonnier sera embauché. Régis de Solms répond que non, pas pour l'instant, ils resteront à deux.

M. le Maire informe de la mise en route de la Communauté de Communes avec l'élection de Monsieur Vignerie à la présidence. 10 Vice-présidents sont élus, les rôles ne sont pas encore attribués.

M Régis de Solms parle du concert du 17 juillet de Mme Leleux qui cherche de l'aide pour organiser cette manifestation. Une convention avait été signée en septembre 2025 et un procès-verbal de Conseil Municipal mentionnait qu'une somme d'argent lui serait attribuée et le pot de l'amitié serait offert par la commune. M Jacques Fauriot précise que lors de précédent concert, elle récolte au chapeau. Il propose de faire un geste en postant l'affiche sur panneau Pocket et d'imprimer une centaine d'affiches. Il demande l'avis du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal approuve l'idée de ne pas lui verser de subvention mais d'offrir le pot de l'amitié.

La séance se clôture à 21h21.

Vicky PRECIGOUT,
Secrétaire

Régis de SOLMS,
Maire

